



# Devenir Aide-Soignant

## Le métier d'AIDE SOIGNANT

Selon l'arrêté du 21 Mai

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R.4311.5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

### INSCRIPTION CURSUS de SCOLARITE AVEC DISPENSES DE FORMATION :

- |   |  |
|---|--|
| → pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou pour les candidats en terminale du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT | Site de Chambray<br><br><b>8 places</b><br><br>0 place |
| → pour les titulaires de l'un des titres suivants : DEAP, DEA, DEAVS, MCAD, AMP, TPADV ou candidats en cours de démarche de VAE DEAS                |  |

- Etude de dossier, puis épreuve d'entretien si le dossier est retenu

### INSCRIPTION CURSUS de SCOLARITE FORMATION INITIALE COMPLETE :

- **Epreuve écrite de culture générale** (aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité)

Sont dispensés de cette épreuve

- 1°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- 2°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- 3°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- 4°) Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année

- **A l'inscription aux épreuves, les candidats en contrat de travail : avec un établissement de santé ou une structure de soins - à la date du début des épreuves du concours soit le 14/03/18 - seront classés sur une liste spécifique. Lors de l'inscription au concours, et afin d'être comptabilisés sur cette liste spécifique, les candidats devront fournir la copie de leur contrat de travail et une attestation de leur employeur précisant qu'ils seront en contrat le 14/03/18**

- **Epreuve orale d'admission**

Site de Chambray

**42 places**

**Nouveau**

Et **18 places en formation en apprentissage** (sous réserve engagement employeur)

5 places incluses dans les 42 places

## LA PÉRIODE DE SÉLECTION

**Ouverture du concours**

**7 janvier 2019**

**Epreuve d'admissibilité**

**13 Mars 2019 – 14 h 16h**

**Clôture des inscriptions**

**13 Février 2019**

**Epreuve d'admission : courant avril/mai 2019**

### LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

L'IRFSS Centre Val de Loire en partenariat avec le CFA des métiers du social Médico-social et sanitaire en Région Centre – Val de Loire propose à la rentrée scolaire de septembre 2019 une formation en apprentissage (groupe de 18 personnes)

Ce dispositif est sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'employeurs intéressés.

**à partir du 7 01 19, les dossiers seront disponibles sur le site internet, ou à retirer à nos bureaux à Chambray les Tours**

## LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS :

**110 € en formation initiale, et 60 € puis 50 € en formation partielle**

# Préparer le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

## La formation

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant  
Articles R 4383-2 et R 4311-4 du code de la santé publique  
Arrêté du 08 Février 2007 - Décret du 31 Août 2007 – Arrêté du 28 septembre 2011 – Arrêté du 21 Mai 2014

**11 MOIS = 1435 h**  
595 h d'enseignement théorique,  
840 h en stage

## Les caractéristiques

- Richesse des rencontres avec les autres formations
- Formation courte, qualifiante, 8 modules de formation
- Accompagnement par une équipe de formateurs permanents
- Diversité des terrains de stages
- Groupe de 50 à Chambray permettant un suivi individualisé et un groupe de 18 personnes en formation par la voie de l'apprentissage
- Ouverture sur le marché de l'emploi dans les secteurs hospitaliers et extra-hospitaliers
- Pédagogie interactive

## La date de rentrée

**Lundi 2 Septembre 2019 (journée obligatoire d'information le Jeudi 29 Août 2019)**

## Une formation en alternance

### Référentiel de formation complète

Le référentiel comprend 8 unités de formation dont 8 modules de formation associés ou non à un stage clinique

Les stages et les cours sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

### Répartition horaire des enseignements théoriques et du suivi pédagogique

Enseignement théorique et suivi pédagogique <i>Modules de formation</i>	Nombre de semaines	
	Théorie	Stages cliniques
Module 1 : l'accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines	4 semaines
Module 2 : l'état clinique d'une personne	2 semaines	4 semaines
Module 3 : les soins	5 semaines	8 semaines
Module 4 : ergonomie	1 semaine	2 semaines
Module 5 : relation – communication	2 semaines	4 semaines
Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers	1 semaine	2 semaines
Module 7 : transmissions des informations	1 semaine	Pas de stage
Module 8 : organisation du travail	1 semaine	Pas de stage
<b>Total de semaines</b>	17 semaines	24 semaines
<b>Total d'heures</b>	595 heures	840 heures
<b>TOTAL</b>	41 semaines = 1435 heures	

## Le coût de la formation en cursus complet

**5 600 €** (coût moyen fixé par le Conseil Régional du Centre Val de Loire 2018/2019)

+ Frais AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) fixés à 195 € pour l'année 2018/2019



Possibilités de prise en charge du coût pédagogique de la formation [www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Ma Région et moi Rubrique Éducation, formation et jeunesse Onglet « Je suis étudiant du secteur sanitaire et social »

et demande de bourse régionale à la Région Centre-Val de Loire en cas d'admission à l'Institut [www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)

## CONTACT :

IRFSS Centre-Val de Loire

6 Avenue Professeur Alexandre Minkowski – CS 40324 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Tél 02.47.88.43.30/ 02.47.88.55.34

E.mail secrétariat : [nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr](mailto:nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr) ou [marie-jose.soares@croix-rouge.fr](mailto:marie-jose.soares@croix-rouge.fr)

Site : <http://irfss-centre.croix-rouge.fr>